

CHAPITRE IV : LE BILAN FINANCIER OU L'APPROCHE LIQUIDITE

- Le bilan financier appelé également bilan liquidité permet en reclassant les postes du bilan selon leur liquidité à l'actif et selon leur exigibilité au passif, de porter un jugement sur la solvabilité de l'entreprise étudiée. En d'autres termes, il s'agit de faire apparaître le patrimoine réel de l'entreprise, d'évaluer le risque de non-liquidité de celle-ci et d'apprécier la capacité de l'entreprise à faire face à ses dettes.
 - 1-le bilan fonctionnel est établi dans une optique de continuité d'exploitation alors que le bilan financier est établi dans une optique de liquidation ou de cessation d'activité,
 - 2-le bilan fonctionnel est établi en valeurs brutes avant répartition de résultat alors que le bilan financier est établi en valeurs nettes après répartition de résultat,
 - 3-le bilan fonctionnel intéresse particulièrement les gestionnaires internes alors que le bilan financier intéresse en premier les analystes externes notamment les bailleurs de fonds.
- Section 1: présentation du bilan financier,
 - Section 2: passage du bilan comptable au bilan financier,
 - Section 3: étude de l'équilibre financier.

Section 1: présentation du bilan financier

- Le passage du bilan comptable au bilan financier implique la restructuration de ce dernier en fonction du critère de liquidité croissante à l'actif et en fonction du critère d'exigibilité croissante au passif.
- Le critère de la distinction entre le haut et le bas du bilan est l'échéance à un an.
- Schématiquement le bilan financier fait apparaître les masses suivantes:

BILAN COMPTABLE:

ACTIF	PASSIF
ACTIF IMMOBILISE	FINANCEMENT PERMANENT
ACTIF CIRCULANT (HT)	PASSIF CIRCULANT (HT)
TRESORERIE ACTIF	TRESORERIE PASSIF

BILAN FINANCIER:

ACTIF	PASSIF
VALEURS IMMOBILISEES	CAPITAUX PROPRES
VALEURS D'EXPLOITATION	DETTES A LONG ET MOYEN TERME
VALEURS REALISABLES	DETTES A COURT TERME
VALEURS DISPONIBLES	

Section 2: passage du bilan comptable au bilan financier

- Le passage du bilan comptable au bilan financier implique un certain nombre de redressement qui consiste en somme:
 - A raisonner en valeurs nettes,
 - A éliminer du bilan les actifs sans valeur,
 - A tenir compte de virement de certains poste du bilan dans le CPC,
 - A séparer les opérations à moins d'un an de celles à plus d'un an.

En détail les redressements se présentent comme suit:

1-Elimination des immobilisations en non valeurs:

Ces immobilisations regroupent les frais préliminaires, les charges à répartir sur plusieurs exercices et les primes de remboursement des obligations. Ces non valeurs sont également appelées l'actif fictif sans valeur en cas de cession. Elles doivent être alors éliminées de l'actif et supprimées du passif.

Cette élimination s'effectue comme suit:

- pour les frais préliminaires et les charges à répartir leur suppression est effectué coté capitaux propres,
- pour les primes de remboursement des obligations leur déduction est opéré coté DLMT (emprunts obligataires).

2-Les écarts de conversion- actif:

- Les écarts de conversion actif correspondent à des pertes de change latentes (dépréciation d'une créance

ou appréciation d'une dette). Ils portent soit sur des créances immobilisées ou des dettes de financement (rubrique 27), soit sur des créances de l'actif circulant ou des dettes du passif circulant (rubrique 37).

En matière de retraitement deux cas peuvent se présenter:

- Si la perte de change latente a été constatée par une provision, aucun redressement ne devra être effectué dans la mesure où le résultat de l'entreprise aura déjà supporté l'impact de la perte latente par le jeu de la dotation aux provisions;

-Si aucune provision n'a été constituée, l'écart de conversion actif constitue un destruction potentielle

des ressources et qui devra par conséquent être retranché de l'actif et déduit des capitaux propres.

3-Les écarts de conversion- passif:

Ils peuvent concerner les éléments durables ou circulants, les dits écarts sont assimilés à des gains de change latents soumis à l'impôt. Leur traitement consiste à intégrer 70% des gains en question aux capitaux propres et 30% sont ajoutés soit aux DLMT si ces écarts concernent les éléments durables soit aux DCT s'ils sont relatifs aux éléments circulants

4-Les dettes fiscales latentes ou differees:

- Elles concernent les éléments suivants:
 - subventions d'investissement,
 - provisions réglementées,
 - provisions pour risques et charges.

par rapport aux subventions d'investissement (le poste 131), il s'agit du reliquat non réintégré au CPC sous forme de reprise sur subvention d'investissement (le compte 7577). Leur traitement suppose d'intégrer 70% aux capitaux propres le reste soit 30% doit être logé parmi les DLMT.

par rapport aux provisions réglementées, elles sont assimilables à des réserves à retenir nettes d'impôts dans les capitaux propres soit 70%, la dette fiscale les concernant est ajoutée aux DLMT (30%).

Ils en est de même pour ce qui des provisions pour risques et charges sans objet réel ou avec objet tout à fait aléatoire dont la partie nette d'impôt est incorporée dans les fonds propres (70%) et la dette fiscale les concernant (30%) à intégrer dans les DLMT ou DCT en fonction de l'échéance.

5-les plus et moins values latentes sur immobilisations incorporelles, corporelles et financières:

- Si l'application du principe du coût historique garantit que les actifs ont été comptabilisés dans le respect des règles comptables, ce principe a peu d'utilité en matière d'analyse –liquidité. En effet, certains immobilisations incorporelles, corporelles et financières peuvent avoir des valeurs réelles supérieures ou inférieurs à leurs valeurs nettes d'amortissement(VNA). Leur réévaluation peut engendrer des plus ou moins values.

$$PV/MV= \text{VALEUR ACTUELLE} - \text{V.N.A.}$$

Traitement des plus ou moins values

- Les plus values sont ajoutées aux immobilisations concernées coté actif, et aux capitaux propres coté passif nettes d'impôt (70%), le reste soit 30% est à inscrire parmi les DLMT.
- Les moins values sont à retrancher des immobilisations concernées coté actif et des capitaux propres coté passif

6-Séparation des éléments à plus d'un an et ceux à moins d'un an:

A- le stock outil:

Ce stock constitue une sécurité pour l'entreprise pour faire face aux différents aléas. Etant destiné à rester en permanence dans l'entreprise, il perd son caractère de liquidité. Les financiers suggèrent alors de le retrancher de l'actif circulant (valeurs d'exploitation) et de le rajouter à l'actif immobilisé (valeurs immobilisées).

B- les éléments d'actif et de passif à plus ou moins d'un an:

- Il s'agit des créances et dettes qui doivent être classées selon leurs échéances réelles, pour cela l'analyste peut se reporter aux informations contenues dans l'ETIC et aux autres informations complémentaires. C'est le cas par exemple des prêts ou des comptes courants associés figurant normalement au passif circulant sauf exception stipulant leur blocage, auquel cas, il y'a lieu de les virer aux capitaux permanents.

C-T.V.P.

- Si les titres inscrites dans cette rubrique sont aisément négociables et donc totalement liquides, il convient de les assimiler aux valeurs disponibles.

7- le retraitement du crédit bail:

Il y'a lieu d'inscrire aux valeurs immobilisées les biens financés par crédit bail pour leur V.N.C

De constater en dettes de financement (DLMT) l'emprunt équivalent.

8-la répartition du résultat:

Le bilan financier est établi après répartition du résultat.

Section 3-Etude de l'équilibre financier

- L'équilibre financier d'une entreprise est apprécié par l'étude du fonds de roulement, du BFR, et de la trésorerie nette.

1-le fonds de roulement:

Dans l'approche liquidité le fond de roulement est dénommé fonds de roulement net ou fond de roulement liquidité. Il peut être calculé de deux manières:

Calcul du fonds de roulement:

- Par le haut du bilan:

FRN= CAPITAUX PROPRES + DLMT – VALEURS IMMOBILISEES

OU:

$$\text{FRN} = \text{PASSIF A +1 AN} - \text{ACTIF A +1 AN}$$

- Par le bas du bilan:

FRN= VALEURS D'EXPLOITATION+VALEURS REALISABLES+VALEURS DISPONIBLES-DCT

OU:

$$\text{FRN} = \text{ACTIF A -1AN} - \text{PASSIF A -1AN}$$

Signification du fonds de roulement:

- Du fonds de roulement découle l'indicateur du risque de faillite ou d'illiquidité à court terme de l'entreprise.
- Si l'actif circulant (à moins d'un an) est *supérieur* aux dettes à court de terme (DCT), le fonds de roulement est positif et la situation de l'entreprise est jugée saine. En d'autres termes la réalisation de son actif à moins d'un an permet de couvrir ses dettes à moins d'un an.
- Ainsi le fond de roulement représente pour l'entreprise une marge de sécurité pour faire face aux risques.
- En effet si l'exigibilité du passif à court terme est certaine, le degré de liquidité de l'actif circulant est tout à fait aléatoire par suite notamment de mévente ou de dépréciation de stocks, de retards de paiement ou de risque d'impayés des clients .A ce titre le fonds de roulement a pour vocation de pallier à ces multiples risques. Lorsque le fonds de roulement est négatif cela signifie que les capitaux à long terme ne permettent pas de financer la totalité de l'actif à plus d'un an (raisonnement par le

haut du bilan). Autrement dit, l'actif disponible à moins d'un an est insuffisant pour honorer les dettes à moins d'un an . Cette situation traduit un déséquilibre financier.

2-le BFR:

- Le BFR est déterminé par comparaison des postes d'actif circulant à moins d'un an et de passif circulant à moins d'un an hors trésorerie.

$$\text{BFR} = \text{ACTIF A MOINS D'UN AN} - \text{PASSIF A MOINS D'UN AN} \\ (\text{HORS TRESORERIE})$$

Il y'a besoin de financement lorsque l'actif circulant est supérieur au passif circulant (hors trésorerie). Il ya par contre ressource en fonds de roulement lorsque l'actif à moins d'un an est inférieur au passif à moins d'un an (hors trésorerie). En matière du bilan financier, il est à souligner que le notion du BFR perd son intérêt et que l'étude de l'équilibre financier est centré plutôt sur la notion du fonds de roulement. En d'autre termes l'analyse du BFR n'a véritablement de sens que dans une optique économique.

3-la trésorerie nette:

- La trésorerie nette est une résultante qui provient du rapprochement entre l'équilibre financier dit stable schématisé par le FRN et l'équilibre financier dit cyclique schématisé par le BFR:

$$\text{TRESORERIE NETTE} = \text{FRN} - \text{BFR}$$

OU:

$$\text{T.N.} = \text{TRESORERIE ACTIF} - \text{TRESORERIE PASSIF}$$

VALEURS
DISPONIBLES

DETTES BANCAIRES
A COURT TERME